

**ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 17 Janvier 2023 et complété le 01 et 14 Février 2023 @		N° PC 45333 23 T0001
Par : Demeurant à :	Madame Anne GAUTIER 130 Rue Barquée 45760 VENNECY	Destination : Habitation
Pour :	La construction d'un abri voiture toit plat fermé sur 3 côtés d'une surface de 27.50 m ²	
Sur un terrain sis :	130 Rue Barquée 45760 VENNECY ZH136	

ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire,

Vu la demande de Permis de Construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/12/2008, modifié le 25/10/2010, le 29/04/2013, le 19/02/2015 et le 06/02/2018, révisé le 25/03/2013 et le 14/12/2020,

Vu les pièces en date du 01 et 14/02/2023 complétant le dossier par le plan de masse.

ARRETE,

Article 1 :

L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée **est accordée.**

Article 2 :

- La présente autorisation est soumise au paiement d'une taxe d'aménagement et d'une redevance d'archéologie préventive.

Elles seront exigibles à la date d'achèvement des opérations imposables en application de l'article 1406 du code général des impôts.

Le bénéficiaire devra déclarer les caractéristiques de son bien dans les 90 jours de son achèvement sur les service "gérer mes biens immobiliers" disponible sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr

Le recouvrement de la taxe fait l'objet de l'émission de deux titres de perception correspondant à deux fractions égales à la moitié de la somme totale à acquitter, ou de l'émission d'un titre unique lorsque le montant n'excède pas 1 500 €.

Le titre unique ou le premier titre est émis à compter de quatre-vingt-dix jours après la date d'exigibilité de la taxe. Le second titre est émis six mois après la date d'émission du premier titre en application de l'article L 331-24 du code de l'urbanisme.

- **La DOC** (déclaration d'ouverture de chantier) est à déposer sur le guichet numérique dans les 3 ans suivant la notification de l'autorisation d'urbanisme.